

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 2

Artikel: Nomination de la Commission de soirée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 9 juin 1904, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le *Président* donne lecture d'une lettre de démission de M. et M^{me} Sigg. Il rappelle que ces deux sociétaires avaient donné déjà une première fois leur démission et qu'ils ne la retirèrent que sur les instances du Comité.

Cette démission est, bien à regret, acceptée par l'assemblée.

Les candidatures de M^{lle} Aline Nidegger et de MM. Charles Müller, pasteur, et Grossen, professeur à l'Ecole de Châtelaine, sont acceptées à l'unanimité.

Il est donné lecture d'une lettre du Président de la « Société genevoise pour la protection des animaux » qui recommande aux instituteurs la création de « Ligues scolaires » pour la protection des oiseaux utiles et des animaux domestiques. A cette lettre est joint un exemplaire du livret destiné aux membres de ces ligues.

M. le Président rappelle que la course de Chèvres Meyrin aura lieu le jeudi 16 juin, selon le programme contenu dans la circulaire qui a été adressée aux sociétaires.

2° Nomination de la Commission de Soirée.

M. C. *Mégard* revient sur la partie du rapport de la Commission de gestion ayant trait à notre dernière soirée. Il est exact que la Commission de Soirée a voulu faire mieux encore que précédemment, d'où le choix d'une comédie importante. Le succès a répondu du reste à nos efforts puisque la salle des Amis de l'Instruction a vu ce soir-là une affluence de quatre cents personnes. M. Léon Favre a craint que les dépenses ne fussent trop élevées, mais on peut répondre qu'il n'y a pas eu réellement déficit grâce à la mesure prise concernant les secondes cartes.

M. *Mégard*, considérant le développement continu de la Société, est d'avis que nous ne pouvons pas revenir en arrière

que nous devons au contraire faire toujours mieux soit pour le bal soit pour la partie littéraire de la Soirée.

M. *Léon Favre* maintient que la Soirée a coûté le double du prix moyen des précédentes et ce n'est que grâce à une augmentation du produit des annonces de la couverture du *Bulletin* et à la suppression de la gratuité de la deuxième carte que nous n'avons pas à souffrir d'un déficit. M. Favre est bien d'accord pour que nos Soirées revêtent toujours plus d'éclat mais à condition de sauvegarder le côté financier. Des frais élevés sont à prévoir pour notre prochaine Soirée et il faut dès maintenant songer aux moyens propres à parer à un déficit éventuel, qui ne manquerait pas de se produire si nous devons faire face à une dépense imprévue, réception, course, etc.

M. *le Président* juge inutile de revenir sur la dernière Soirée. Il faut s'occuper de celle à venir et donner à la Commission des idées et des directions. Voulons-nous, par exemple, conserver le bal, la comédie ?

M. *Mégard* pense qu'il est nécessaire de faire désigner par la Commission de Soirée une commission spécialement chargée du bal.

M. *Dubois* estime qu'il faut conserver la pièce, car les productions individuelles peuvent faire défaut au dernier moment. Il tient à dire qu'aucun reproche ne saurait être adressé à M. *Mégard*, qui a droit à tous nos remerciements pour la tâche considérable qu'il a assumée et qui a su mener à bien une entreprise que diverses circonstances fâcheuses menaçaient de faire échouer.

M. *Mégard* demande que l'on discute la question de la deuxième carte.

L'Assemblée décide de maintenir la manière de faire actuelle (suppression de la deuxième carte gratuite).

On passe à la nomination de la Commission.

M. *Mégard*, malgré les instances faites, décline toute nomination.

M^{lles} *Vidonne* et *Métral* se récusent également.

Finalement la Commission est composée comme suit :

MM. *Favre Léon, Dubois, Charvoz, Schmid André et Ludwig.*

M^{lles} *Dentand, Chevallier, Vignier et Laplanche.*

3° Désignation des membres du Bureau à proposer au Congrès de Neuchâtel pour la période genevoise 1905-1906-1907.

Notre Société doit désigner pour le Bureau de la Société pédagogique romande un président, un vice-président et un secrétaire.

Le Comité propose aux fonctions de président M. le professeur *W. Rosier*.

M. *W. Rosier* est nommé par acclamation.

MM. *Baatard* et *Grosgurin*, sollicités dans le sein du Comité d'accepter la charge de vice-président ont cru devoir refuser.